



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/05.21
Références DPA : 10003311

PERMIS UNIQUE AVIS Décision relative à une demande de permis unique

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été refusé

à **AGROBOS**, Coupure, 10 - 9000 GENT

Pour un établissement sis à Neuve Ferme, 26 - 5330 Maillen

Et ayant pour objet : **Demande de régularisation d'une modification de relief du sol et d'un déboisement en vue de créer un réservoir d'eau. Permis d'exploitation d'un forage d'eau autorisé pour l'irrigation de cultures maraichère et l'alimentation du réservoir d'eau.**

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 26/10/2021 au 14/11/2021 SUR RENDEZ-VOUS chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h du lundi au jeudi et de 13h à 16h le mercredi) ou le samedi de 9h à 11h30 (dans ce cas le rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance).

Service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.47
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours non suspensif est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.
A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 26 octobre.

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.
Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 26/10/2021

Par le Collège communal,

V. ROSIER

Directrice Générale

J.-L. MOISSERAY

Bourgmestre